Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-163RH25-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - CS 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 9/12/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 40
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 0

Présents
BLERUAIS : LECOMTE Maryse BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie IRODOUER : BUISSON Alain LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa LE CROUAIS : CHICOINE Daniel MÉDRÉAC : COLLET Serge, ROUAULT Delphine MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, LE BIAVAN Rolland, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, VERNEY Thierry MUEL : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie QUEDILLAC : LORAND Hubert ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles (remplacé par LORAND Joel, suppléant) ST MAUGAN : BONNIN Etienne ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe ST UNIAC : PASSILLY Karine
Excusés
ROUSSIN Sylvie, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, LE FUR Christine, BRICHE Fabien, URVOY Karine, PEILA-BINET Carine, DIVET Anne, LAYEC Marianne
Absents
Pouvoirs
ROUSSIN Sylvie à PIEDVACHE Bernard, PEZZOLA Marie-Laure à BUISSON Alain, LE FUR Christine à LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien à GUEE Madeleine, URVOY Karine à DESPRES Joseph, PEILA-BINET Carine à LORAND Hubert, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LAYEC Marianne à BOHANNE Jean-François

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-163RH25-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/163/MaD
RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Karine PASSILLY

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - CONTRACTUELS 2026

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et/ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines informe que le recours à des agents contractuels peut répondre à différents motifs :

- Le remplacement d'un agent titulaire indisponible ;
- L'accroissement temporaire d'activité ;
- L'accroissement saisonnier d'activité ;
- Le contrat de projet.

Excepté pour le 1er motif (remplacement d'un agent titulaire indisponible), les postes non permanents doivent être préalablement créés par délibération.

Pour pallier les absences et prévoir un surcroît éventuel d'activité nécessitant le recrutement urgent d'agents, il est proposé au Conseil communautaire, la création de postes non permanents pour l'année 2026 (temps complets) :

- Maisons de la Petite Enfance – accroissement temporaire d'activité :
  - 1 poste d'Auxiliaire de puériculture - sur l'année 2026 ;
  - 1 poste d'Agent social - sur l'année 2026 ;
- Service jeunesse – accroissement saisonnier d'activité :
  - 2 postes d'Adjoints d'animation - pour chaque période de vacances scolaires exceptées les vacances de Noël ;
- Services supports (finances, ressources humaines, accueil…) :
  - 2 postes d'Adjoints administratifs – sur l'année 2026.

En cas de besoin de postes non permanents supplémentaires au cours de l'année 2026, une délibération spécifique sera adoptée afin de créer le(s) poste(s) correspondant(s).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE des modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2026 :**

  <u>Création de postes non permanents :</u>

  Filière médico-sociale – temps complet (accroissement temporaire d'activité) :
  1 poste d'auxiliaire de puériculture pour l'année 2026
  1 poste d'agent social pour l'année 2026

  Filière administrative – temps complet (accroissement temporaire d'activité) :
  2 postes d'adjoints administratifs pour l'année 2026

  Filière animation – temps complet (accroissement saisonnier d'activité) :
  2 postes d'adjoint d'animation sur la période des vacances scolaires de l'année 2026 (excepté les vacances de Noël)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-163RH25-DE

- **VALIDE les modifications au tableau des effectifs annexé à la présente ;**
- **INDIQUE QUE les crédits afférents seront inscrits au budget ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la présente.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 18/12/2025
Qualité : PRESIDENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN